



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**

Organisé par: **Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)**

Sigle du programme: **ECOL2M5**

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
Conditions d'accès	6
Evaluation au cours de la formation	7

ECOL2M5 - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette formation sera ouverte en septembre 2025. L'inscription sera accessible prochainement.

ECOL2M5 - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

ECOL2M5 Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

o Didactique et pédagogie (20 crédits)

● LAGES2301	Didactique des sciences économiques [C]		FR [q1] [45h+15h] [8 Crédits] 🌐
● LAGES2302	Analyse socio-didactique des dispositifs d'enseignement [C]		FR [q2] [15h] [2 Crédits] 🌐
● LAGES2400	Enseigner et apprendre les sciences humaines et sociales du tronc commun [C]		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] 🌐

o Un cours parmi: (5 crédits)

✂ LEISS2102	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] 🌐
✂ MEISS2103	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à Mons en horaire décalé		FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐

o Sciences humaines et sociales (15 crédits)

o Un cours parmi :

✂ LEISS2201	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐
✂ LEISS2202	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐

o Un cours parmi :

✂ LEISS2203	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] 🌐
-------------	--	--	-----------------------------------

⌘ LEISS2204	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] <i>Cours dispensé à LLN en horaire décalé</i>		FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]
-------------	--	--	---------------------------------

o Un cours parmi :

⌘ LEISS2205	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] <i>Cours dispensé à LLN en horaire de jour</i>		FR [q2] [22.5h] [2 Crédits]
-------------	---	--	-----------------------------

⌘ LEISS2206	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] <i>Cours dispensé à LLN en horaire décalé</i>		FR [q2] [22.5h] [2 Crédits]
-------------	--	--	-----------------------------

o Un cours parmi: (5 crédits)

⌘ LEISS2104	Communication en contexte scolaire [C] <i>Cours dispensé à LLN en horaire de jour</i>		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]
-------------	--	--	---------------------------------

⌘ MEISS2106	Communication en contexte scolaire [C] <i>Cours dispensé à Mons en horaire décalé</i>		FR [q1] [15h+15h] [5 Crédits]
-------------	--	--	-------------------------------

o Stages (20 crédits)

o LAGES2401	Stage d'observation en sciences humaines et sociales du tronc commun (20 heures) et séminaire d'accompagnement [C]		FR [q1] [15h] [5 Crédits]
-------------	--	--	---------------------------

o LAGES2500	Stage long (85 heures) et séminaire d'accompagnement des stages [C]		FR [q1] [60h] [15 Crédits]
-------------	---	--	----------------------------

o Recherche et intégration (5 crédits)

o LAGES2304	Séminaire d'accompagnement du travail intégré et travail intégré [C]		FR [q1+q2] [0h+30h] [3 Crédits]
-------------	--	--	---------------------------------

o LEISS2900	Méthodologie des usages de la recherche [C] <i>Cours dispensé à LLN en horaire décalé</i>		FR [q1] [15h] [2 Crédits]
-------------	--	--	---------------------------

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ECOL2M5 - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignants (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Masters			

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

En vertu de l'art. 36 § 3 du décret : Pour les étudiants inscrits dans un deuxième cycle du cursus conduisant au grade de master en enseignement section 5 et qui sont en fonction dans l'enseignement secondaire supérieur, les prestations effectuées dans le cadre de cette fonction peuvent être assimilées à des stages.

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

NB février 2025 : L'inscription à cette formation sera ouverte prochainement.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».